

Restrictions sur l'usage de l'eau en Haute-Corse

Quelque 130 communes de Haute-Corse sont concernées. Le comité départemental de suivi « sécheresse », composé de plusieurs entités*, s'est réuni en préfecture de Bastia le 16 juillet pour examiner la situation hydrologique des rivières et des nappes d'eau souterraines ainsi que le niveau des stocks dans les réservoirs d'eau brute. À l'issue de cette réunion, il a été décidé de maintenir le département de la Haute-Corse en vigilance sécheresse, mais aussi de limiter les usages de l'eau dans les unités hydrographiques de la Plaine orientale, du Cap Corse, du Nebbiu et du Grand Bastia. Y sont donc interdits entre 9 heures et 19 heures : le lavage des véhicules en dehors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau ; le remplissage des piscines privées à usage familial après vidange, ainsi que les remplissages de complément ; le lavage des bateaux, à l'exception des bateaux pro-

fessionnels soumis à impératifs sanitaires ou techniques ; l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément ; le lavage ou l'arrosage des terrasses et voies de circulation privées ; l'arrosage des terrains de sport, de golf et jardins publics ; le lavage des voies de circulation publiques. La préfecture de Haute-Corse précise que ces mesures, qui pourront être réajustées en fonction de l'évolution de la situation, ont pour objectif de réduire les prélèvements dans les cours d'eau et les réservoirs et d'épargner la ressource en prévision d'une situation qui pourrait s'aggraver sur certaines parties du département.

Elle ajoute que, en cas de difficultés locales d'alimentation en eau potable, les maires conservent également la possibilité, s'ils le jugent nécessaire, de prendre des mesures plus restrictives. Chacun est invité à être vigilant et à faire preuve de civisme en ayant une gestion économe

de la ressource en eau. La préfecture de Haute-Corse précise également que l'examen de la situation fait apparaître une aridité estivale précoce caractérisée par des indices d'humidité des sols dont les valeurs sont de 50 à 60 % inférieures aux valeurs attendues à cette date sur le littoral. De plus, plusieurs nappes de la région bastiaise et du Cap Corse présentent des niveaux bas à très bas, proches des seuils décennaux secs, notamment celles de la Strutta et du Golu qui ont atteint leur niveau d'alerte. La liste des communes concernées par ces restrictions est consultable sur le site internet www.haute-corse.gouv.fr dans la rubrique « Actualités sous-rubrique communiqués de presse ».

I.V.

* Office d'équipement hydraulique de la Corse, Odarc, Office de l'environnement, chambre d'agriculture, Météo-France, association des maires, agence de l'eau, EDE, Kyrnolia et services de l'État concernés.